



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 71053

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dérive inflationniste observée depuis l'été 2001 et qui inquiète les Français dans la perspective du passage à l'euro. En effet, cette augmentation des prix courants est évidente et durement ressentie par les ménages, dont le pouvoir d'achat risque de pâtir dans une conjoncture économique internationale au ralenti. Aveuglante pour les uns, invisible pour les autres, selon les associations de consommateurs, cette augmentation des prix serait d'au moins 10 %. Des études récentes dont les médias se sont fait l'écho indiquent que cette inflation est de 4,6 % sur 150 000 produits et même 5,2 % pour les 1 300 d'entre-eux les plus vendus. Malgré les importants efforts de communication et d'explications fournis par le Gouvernement envers le monde commerçant et les consommateurs, des interrogations subsistent quant au strict respect des prix par les professionnels. Certains commerces (grandes surfaces, entreprises de loisirs...), auraient semble-t-il anticipé le passage à l'euro. D'autres, dans leur double tarification, laissent clairement apparaître une envolée de certains produits ou prestations à compter du 1er janvier 2002. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les moyens mis en oeuvre pour éviter les dérapages observés, ainsi que les sanctions encourues en cas d'abus caractérisé.

## Texte de la réponse

L'évolution des prix à l'occasion du passage à l'euro est une préoccupation prioritaire du Gouvernement. S'il est exact que des mouvements de prix ont été constatés dans la période récente, ceux-ci appellent toutefois quelques observations. D'une part, ces hausses de prix concernent, dans de nombreux cas, des produits et services de grande consommation, ce qui est donc immédiatement perceptible dans la vie quotidienne. D'autre part, il convient de préciser que ces augmentations de prix ne sont pas généralisées à l'ensemble de la consommation des ménages, ce qui est confirmé par les derniers indices de prix publiés par l'INSEE : + 0,1 % en octobre, - 0,3 % en novembre, + 0,1 % en décembre, ce qui porte l'inflation à 1,4 % en glissement annuel en décembre. Il est certain toutefois que le passage à la nouvelle monnaie ne doit pas être l'occasion ou le prétexte de dérives, particulièrement sensibles pour les consommateurs aux revenus les moins élevés et porteuses de risques pour l'économie française en général. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie agit par différents moyens : dès l'été 2001, un dispositif de surveillance des prix des produits et services de grande consommation a été mis en place, ce qui permet de faire connaître les secteurs d'activité où des dérapages ont été constatés. Dès les enquêtes de début octobre, une première inflexion des prix était perceptible, le mouvement de ralentissement s'est confirmé fin octobre et consolidé en novembre et décembre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71053

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé** : économie  
**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 décembre 2001, page 7347

**Réponse publiée le** : 11 mars 2002, page 1410